

PUBLICATION IMMÉDIATE

À l'attention des chefs de pupitre et des rédacteurs, santé et actualités

**UN SONDAGE RÉVÈLE QUE LES BLESSURES SUBIES PAR LES PATIENTS JUSTIFIENT L'IMPOSITION
DE LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION DU LASER**

OTTAWA, le 27 janvier 2012 – Le sondage de l'Association canadienne de dermatologie (ACD), [L'utilisation du laser au Canada – Sondage au sujet des traitements réparateurs administrés par des dermatologues](#), révèle l'importance croissante d'encadrer l'utilisation du laser par des lignes directrices pratiques.

L'ACD a réalisé un sondage en ligne auprès de ses membres pour déterminer le nombre de dermatologues qui soignent des patients pour brûlures, cicatrices ou autres blessures résultant de traitements au laser (épilation, traitements à la lumière intense pulsée (LIP) ou autres types de traitements laser) administrés par des techniciens de salons de beauté ou des non-médecins. Le sondage visait à établir la fréquence des traitements réparateurs de même qu'à aider les journalistes de l'émission d'enquête W5 de CTV à préparer un rapport sur les dangers des traitements esthétiques au laser qui sera diffusé le samedi 28 janvier (*Don't Get Burned*).

Le nombre de salons de beauté qui offrent des traitements au laser avec la promesse alléchante d'une peau parfaite sans poils est en constante augmentation. Néanmoins, le sondage révèle que 73 % – pourcentage stupéfiant – des dermatologues ont déclaré avoir administré des traitements réparateurs à des personnes qui avaient subi des blessures à la suite de services esthétiques au laser obtenus auprès de salons de beauté.

Le sondage montre également que l'établissement de lignes directrices claires sur l'utilisation du laser recueille un appui énorme (97 %). « Pour protéger les Canadiens et les Canadiennes, nous devons accorder une plus grande attention au mode d'utilisation du laser, aux personnes qui l'utilisent et à la formation que ces personnes ont reçue », déclare la D^{re} Denise Wexler, présidente de l'ACD, « si nous voulons épargner des résultats désastreux aux patients. » La mauvaise utilisation du laser s'accompagne de nombreux risques tels qu'une possibilité accrue de brûlures, cicatrices, changements permanents à la pigmentation et dommages aux yeux.

La D^{re} Wexler ajoute : « Nous sommes convaincus que l'utilisation des lasers pour les interventions esthétiques ou dermatologiques doit être réservée aux médecins et aux personnes travaillant sous la direction de médecins qui ont une plus grande connaissance de la peau, de sa structure et des conséquences de l'application du laser sur la peau ».

Afin de protéger la population canadienne, l'ACD fera pression sur Santé Canada en faveur de l'adoption de règlements officiels portant sur l'utilisation du laser et insistera sur l'application d'une procédure de certification mieux structurée. Au vu des constatations du sondage et de la nécessité d'adopter une procédure d'utilisation structurée, l'ACD formulera elle aussi des lignes directrices officielles sur l'utilisation du laser dans les interventions esthétiques et dermatologiques.

L'ACD incite les personnes qui souhaitent obtenir un traitement esthétique ou dermatologique comportant l'utilisation de lasers d'en parler d'abord à leur médecin de famille pour obtenir une référence à un dermatologue ou un autre médecin ayant reçu une formation en bonne et due forme à l'utilisation du laser.

- 30 -

Au sujet du sondage

Entre le 25 octobre 2011 et le 22 décembre 2011, l'Association canadienne de dermatologie a effectué un sondage en ligne auprès de ses membres qui résident et exercent au Canada. La majorité des répondants ont décrit leur pratique comme étant principalement médicale et chirurgicale, les autres formes de dermatologie comptant pour 15,6 % des activités de leur pratique. Toute divergence des totaux résulte du fait que les chiffres ont été arrondis au plus proche dixième d'un pourcent (0,1).

Au sujet de l'ACD

L'Association canadienne de dermatologie, fondée en 1925, représente les dermatologues du Canada. L'Association a pour mission de faire avancer la science et l'art de la médecine et de la chirurgie dans le domaine des soins de la peau, des cheveux et des ongles, d'offrir du perfectionnement professionnel à ses membres, d'appuyer et d'améliorer les soins aux patients, de sensibiliser le public à la protection solaire et aux autres aspects de la santé de la peau, et de promouvoir la santé de la peau, des cheveux et des ongles, la vie durant.

Pour plus d'information au sujet de l'ACD :

Jennifer Scott, agente des communications et projets
Tél. : 613.738.1748, poste 222 | jscott@dermatology.ca

Pour plus d'information au sujet de l'émission W5 :

Shannon Gallagher, coordonnatrice des communications, CTV
Tél. : 416.384.4623 | shannon.gallagher@bellmedia.ca